

COMMUNE DE LAVIGNY

PLAN D'AFFECTATION

Fixant la limite
des constructions à l'extérieur
du village

ECHELLE 1:1000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS
SA SEANCE DU 5.06.89
LE SYNDIC LA SECRETAIRE



DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 13.06.89 AU 13.07.89
LE SYNDIC LA SECRETAIRE



ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL
DANS SA SEANCE DU 13 DEC. 1989
LE PRESIDENT LA SECRETAIRE



APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE VAUD, le 3 MARS 1990
L'ATTESTE LE CHANCELIER



BUREAU D'ETUDES LUC-ETIENNE ROSSIER ING. GEOMETRE AUBONNE

LEGENDE

- Application de l'article 72 L.S.R.
- Limite nouvelle
- Limite maintenue, plan d'alignement des constructions du 13 février 1980

Aubonne, le 28 avril 1989
Modifié le 1^{er} décembre 1989

BUREAU D'ETUDES
LUC-ETIENNE ROSSIER
Ingénieur EPF - géomètre ord.
1170 AUBONNE

[Signature]

